

# BULLETIN

DU

## COMICE AGRICOLE CENTRAL

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

---

ANNÉE 1892. — FÉVRIER, MARS, AVRIL.

---

---

### TRAVAUX DU COMICE.

---

#### EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX.

---

*Séance du 13 février 1892.*

PRÉSIDENTICE DE M. DELOZES, PRÉSIDENT.

Sont au bureau : MM. Delozes, président ; de Landemont, vice-président ; Dezaunay, secrétaire général ; Gauchet, bibliothécaire ; Peigné-Libeau, bibliothécaire adjoint ; Herbelin, secrétaire des séances.

L'ordre du jour porte :

1<sup>o</sup> Lecture de la correspondance.

2<sup>o</sup> Rapport du Bibliothécaire.

3<sup>o</sup> Proposition de M. Leroux.

4<sup>o</sup> Motion du Bureau.

Le procès-verbal de la séance spéciale du 23 janvier est

lu et donne lieu à une demande de rectification de M. Arnault.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dépouille la correspondance.

M. LEROUX, au nom de plusieurs de ses collègues et au sien, fait une proposition relativement à la revision de l'art. 17 du règlement.

Le Comice décide de porter l'étude de cette motion à l'ordre du jour de la séance du 12 mars.

M. RENAUD annonce que le rapport de la Commission des Finances n'est pas terminé ; il en demande le renvoi.

La séance est levée.

*Le Secrétaire des séances,*

L. HERBELIN.

---

*Séance du 12 mars 1892.*

Sont au bureau : MM. Delozes, président ; de Landemont et Cormerais, vice-présidents ; Dezaunay et Herbelin, secrétaires ; Gouin, trésorier ; Gauchet et Peigné-Libeu, bibliothécaires.

L'ordre du jour porte :

Correspondance.

Rapport du bibliothécaire.

Proposition de M. Le Roux.

Motion du bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Faisant droit à la demande de M. HERBELIN, qui désire être remplacé, l'Assemblée prie M. Riom, qui accepte, de vouloir bien remplir provisoirement les fonctions de secrétaire de la séance.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dépouille la correspondance :

Circulaire sur l'œnophile de M. Chasseloup-Laubat, destiné à combattre le mildiou ;

Questionnaire adressé par le journal *le Marché français*, demandant des renseignements sur l'état des emblavures dans la Loire-Inférieure.

Circulaire de la ligue du vinage demandant l'appui du Comice.

Note de la Société des agriculteurs de France faisant ressortir les augmentations réelles produites par les nouveaux tarifs de douane sur les principaux produits alimentaires.

Circulaire de la Société des agriculteurs de France, demandant que le Gouvernement n'accepte jamais de droits de douane au-dessous du tarif minimum voté par les Chambres.

Lettre du Ministre de l'Agriculture invitant le Comice à désigner un délégué pour le Concours régional de Vannes.

LE SECRÉTAIRE soumet à l'Assemblée un fascicule du *Dictionnaire d'agriculture de Baral*, qu'il s'est procuré et propose au Comice d'acheter cet ouvrage pour sa bibliothèque.

M. DEZAUNAY met à la disposition de l'Assemblée des greffes de la poire dite : « Petit Huchet gris, » que lui a procurées M. Renard, instituteur dans l'Orne.

M. ANDOUARD offre au Comice un exemplaire des travaux de la Station agronomique pour l'année écoulée.

M. GAUCHET lit son rapport annuel sur la situation de la bibliothèque.

M. LE ROUX développe sa proposition relative aux modifications à apporter au règlement du Comice. L'Assemblée décide que l'art. 17 du règlement sera remplacé par la disposition suivante :

Art. 17 nouveau. — L'ordre du jour est fixé par le Bureau : toute demande ayant pour but de le modifier doit être présentée immédiatement après l'adoption du procès-verbal. Une question qui n'est pas à l'ordre du jour ne peut être mise

en discussion à moins d'une décision prise par l'Assemblée. L'Assemblée en tous cas ne pourra être consultée que sur des questions présentant les deux caractères suivants :

1° Etre parvenues au bureau postérieurement à l'envoi des ordres du jour ;

2° Présenter un caractère d'urgence tel, qu'elles ne puissent être utilement renvoyées à une séance ultérieure.

M. ANDRÉ GOUIN donne connaissance d'une note par laquelle il explique le désaccord qui existe entre lui et la Commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des lettres de démission de MM. Herbelin et Dezaunay et lit ensuite une note annonçant la démission entière du Bureau.

L'Assemblée fixe au samedi 26 mars la date des élections.

*Le Secrétaire de la séance ,*

RIOM.

---

### *Séance du 26 mars 1892.*

La séance est ouverte sous la présidence de M. Delozes, auquel veulent bien s'adjoindre, sur la demande de l'Assemblée, MM. Paul Renaud et Gahier.

L'ordre du jour porte : nomination d'un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire des séances, un Trésorier, un Bibliothécaire, un Bibliothécaire adjoint.

Une discussion s'engage sur la question de savoir s'il y a lieu de lire le procès-verbal de la dernière réunion du Comice ou si la séance doit être exclusivement réservée aux élections.

A la suite de cette discussion, M. Delozes quitte le fauteuil de la présidence où il est remplacé par M. Gahier, qui ouvre

le scrutin, assisté de MM. Dezaunay, Herbelin et Gauchet comme assesseurs.

M. LEROUX exprime ses regrets de voir M. Delozes quitter la présidence, et, persuadé qu'il est l'interprète des sentiments unanimes de l'Assemblée, il émet le vœu qu'une démarche soit faite auprès de M. Delozes pour lui exprimer les sentiments bienveillants du Comice à son égard.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

A 3 heures on procède au dépouillement du scrutin qui donne les résultats suivants :

27 INSCRITS.

*Président.*

MM. Delozes.....	16 voix.
De la Biliais.....	6 —
Guibourd.....	2 —
Bulletins blancs.....	3 —
Total.....	<u>27 voix.</u>

*Vice-Présidents.*

MM. De Landemont.....	21 voix.
Cormerais père.....	9 —
Andouard.....	5 —
De la Biliais.....	4 —
De la Giraudais.....	3 —
Gahier.....	2 —
Siffait.....	1 —
Maës.....	1 —
Bouanchaud.....	1 —
Cormerais fils.....	1 —
Bulletins blancs.....	3 —
Total.....	<u>51 voix.</u>

*Secrétaire général.*

MM. Dezaunay .....	22 voix.
Andouard.....	1 —
Rado de Saint-Guédas.	1 —
Bulletins blancs.....	3 —
	<hr/>
Total.....	27 voix.
	<hr/>

*Secrétaire adjoint.*

MM. Herbelin .....	16 voix.
Leroux .....	1 —
Figat .....	1 —
Maës .....	1 —
Bulletins blancs .....	8 —
	<hr/>
Total.....	27 voix.
	<hr/>

*Trésorier.*

MM. Gouin .....	17 voix.
Figat .....	3 —
Riom .....	1 —
Bulletins blancs.....	6 —
	<hr/>
Total.....	27 voix.
	<hr/>

*Bibliothécaire.*

MM. Gauchet .....	16 voix.
Peignon.....	2 —
Jaudas.....	1 —
Riom .....	1 —
Bulletins blancs.....	7 —
	<hr/>
Total.....	27 voix.
	<hr/>

*Bibliothécaire adjoint.*

MM. Peigné.....	6 voix.
Gauchet.....	4 —
Riom.....	2 —
Leroux.....	1 —
Peignon.....	1 —
De Maquillé.....	1 —
Bulletins blancs.....	9 —
	<hr/>
Total.....	<u>24 voix.</u>

Aucun des candidats n'ayant obtenu le nombre de voix exigé par les Statuts, l'élection ne donne pas de résultat et il est décidé qu'un second tour de scrutin aura lieu le samedi 9 avril.

La séance est levée.

*Le Secrétaire des séances,*

L. HERBELIN.

---

*Séance du 9 avril 1892.*

En l'absence des présidents et sur la demande de l'Assemblée, M. Gahier veut bien présider la séance.

Sont au bureau : MM. Gahier, président ; Dezaunay, secrétaire général ; Herbelin, secrétaire adjoint ; Gauchet, bibliothécaire.

L'ordre du jour porte :

Résultat du premier tour de scrutin du 26 mars.

Deuxième tour de scrutin pour l'élection définitive des membres du Bureau.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce, conformément à l'ordre du jour, l'ouverture du scrutin.

M. FONTAINE demande au préalable la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 9 mars.

Une discussion s'engage à ce sujet.

MM. DEZAUNAY et HERBELIN déclarent ne pas s'opposer à la lecture de ce procès-verbal.

M. A. GOUIN, bien que désirant la lecture de ce procès-verbal, accepte, pour ne pas retarder le scrutin, que cette lecture soit remise à la séance de mai.

M. LE PRÉSIDENT, en conséquence, déclare le scrutin ouvert et l'Assemblée désigne comme scrutateurs MM. Monnier et A. Gouin.

M. DEZAUNAY demande, qu'avant de commencer le vote, il puisse donner lecture d'une lettre de M. Delozes.

Dans cette lettre, M. Delozes invite le Comice à ne pas porter ses suffrages sur son nom, étant absolument décidé à se retirer du Bureau.

MM. SIFFAIT, AVENIEZ, MÉNARD, LE ROUX, DORÉ-GRASLIN, MARION DE PROCÉ déposent une demande réclamant la discussion du rapport de la Commission des finances.

M. AVENIEZ demande le dépouillement de la correspondance.

L'Assemblée consultée adopte cette proposition. En conséquence, M. Gabier annonce que la correspondance comprend 49 lettres paraissant contenir des bulletins de vote envoyés à la suite d'une circulaire reçue par les membres du Comice.

Une partie de l'Assemblée conteste la validité du vote par correspondance.

M. MÉNARD croit qu'il faut annexer ces bulletins de vote au procès-verbal.

MM. DEZAUNAY, A. GOUIN et HERBELIN déclarent être

absolument étrangers à l'envoi de cette circulaire qu'ils n'ont connue qu'en la recevant.

MM. AVENIEZ, EDOUARD GOUIN, MÉNARD et FLEURY déposent sur le bureau la protestation suivante :

Considérant qu'une lettre de nature à égarer l'opinion des électeurs, sur le vote qui ne pouvait, aux termes du règlement, avoir lieu par correspondance, a été adressée aux membres du Comice et a effectivement occasionné de la part d'un nombre considérable d'électeurs l'emploi de ce moyen irrégulier ; l'annulation du scrutin est demandée.

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée qui déclare annuler le scrutin et renvoyer les élections au mois de mai.

L'Assemblée décide de confier à une Commission de cinq membres le soin de préparer les élections.

Sont désignés pour faire partie de cette Commission : MM. P. Renaud, de Maquillé, Ménard, Fiteau, A. Gouin.

L'Assemblée donne mission à MM. Dezaunay, Herbelin et Gouin d'assurer la marche du Comice jusqu'à la constitution d'un nouveau Bureau.

*Le Secrétaire des séances,*

L. HERBELIN.

---

#### COMMISSION DES FINANCES.

---

Nantes, le 24 février 1892.

*M. Delozes, président du Comice agricole central  
du département de la Loire-Inférieure.*

MON CHER PRÉSIDENT,

Vous avez pu apprécier le désaccord qui existe entre la Commission des Finances et notre honorable Trésorier,

désaccord qui n'attaque en rien la régularité et la bonne tenue des comptes, mais repose uniquement sur la manière de les exposer.

Nous venons d'une façon collective et régulière vous renouveler notre démission de membres de la Commission des Finances, démission qui est conforme à la demande que vous a adressée M. Gouin, lors de notre dernière réunion. Nous espérons que la nouvelle Commission aplanira ces difficultés à la satisfaction générale du Comice et que sa bonne harmonie n'en souffrira pas.

Recevez, mon cher Président, l'assurance de ma considération la plus affectueuse.

*Le Président de la Commission,*

P. RENAUD.

A. COUËSPEL DU MESNIL.

FIGAT.

---

#### SITUATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU COMICE

PAR M. GAUCHET

---

MESSIEURS,

Depuis l'exposé que nous avons eu l'honneur de vous faire l'année dernière, en pareille circonstance, la situation de votre bibliothèque ne s'est pas sensiblement modifiée.

Quelques lecteurs sont venus nous faire des emprunts, et c'est toujours une satisfaction pour nous, de pouvoir répondre à leur demande.

Le nombre de nos volumes s'est heureusement un peu augmenté et nous pouvons mettre à votre disposition certains ouvrages nouveaux d'agriculture pratique et de législation rurale. Mais, malgré cet accroissement et les améliorations

de forme apportées aux reliures, nos rayons ne se sont point encore enrichis au gré de nos désirs.

Nous ne saurions donc, Messieurs, trop insister pour appeler votre attention sur la nécessité de mettre à la disposition du Comice une bibliothèque vraiment digne de la grande mission qu'il s'est donnée. Oui, plus que jamais, il a besoin de documents pour l'éclairer et pour combattre le bon combat de la défense des intérêts de l'agriculture.

Il vous appartient, Messieurs, de lui en fournir les moyens. Vous le comprendrez certainement en allouant cette année une somme importante pour réaliser un véritable bienfait ; jamais vos finances ne recevront destination plus utile.

Et nous espérons pouvoir répondre à votre générosité en vous offrant bientôt des ouvrages de fond réellement instructifs sur toutes nos productions locales, ainsi qu'une encyclopédie agricole. Nous faisons même appel à vos connaissances spéciales pour nous indiquer les ouvrages capables de rendre de réels services.

Nous osons croire, aussi, que M. le Ministre de l'Agriculture daignera nous accorder un nombre notable des volumes dont il veut bien disposer en faveur des bibliothèques agricoles ; le Comice lui en sera vraiment reconnaissant.

C'est alors que, comme complément indispensable de ce développement, nous mettrons entre les mains de chaque membre, un catalogue imprimé lui permettant de faire commodément son choix.

Telles sont les améliorations si nécessaires que nous appelons de nos vœux.

Nous sommes assurés, Messieurs, que vous voudrez seconder nos faibles efforts et les rendre féconds pour l'enseignement de tous et pour le bien de l'agriculture départementale.

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

---

**Pour reconnaître les vins purs.** — *L'Echo agricole* donne les procédés suivants pour déceler la falsification des vins :

1<sup>re</sup> méthode. — Remplir un verre d'eau aux deux tiers, ensuite remplir un petit flacon du vin à éprouver.

Boucher le flacon avec l'index de la main droite ; plonger le goulot du flacon dans l'eau en retournant la main, de manière que l'index entre le premier dans l'eau, puis retirer doucement le doigt, de façon que le goulot trempe toujours.

Si rien ne sort du flacon le vin est naturel.

Si un filet rouge se détache de la fiole et va au fond, c'est que le vin n'est pas naturel.

Que ce soient vins d'eau sucrée, vins colorés ou plâtrés, etc., tout ce qui n'est pas naturel, en un mot, le flacon se videra insensiblement.

2<sup>e</sup> méthode. — Remplir du vin à essayer un petit flacon que l'on place dans un verre plus haut que le petit flacon.

Verser dans le verre de l'eau, de façon à ce que son niveau dépasse légèrement l'ouverture du flacon intérieur.

Si le vin est naturel, il sortira entièrement du flacon intérieur pour s'élever à la surface de l'eau.

Si il est artificiel, il restera dans le flacon.

3<sup>e</sup> méthode. — Ajouter au vin un cinquième de son poids de glycérine.

Si le vin est pur, la glycérine ne tardera pas à se précipiter au fond en restant incolore.

Si le vin est falsifié, la glycérine deviendra violette et rouge ; elle deviendra jaune pâle si le vin est coloré avec du campêche.

**Conservation des engrais.** — Comme il est avantageux de faire venir en une seule fois, autant que possible, toute la provision d'engrais dont on a besoin aux divers moments d'une campagne, le cultivateur est obligé d'en conserver une partie pendant quelque temps.

Quelques conseils à ce propos ne seront peut-être pas inutiles.

Les nitrates, sulfates d'ammoniaque, sels de potasse (chlorure ou kaïnite) suintent à travers les toiles ; de là des pertes. Autant que possible, il faut les placer en un lieu sec, dans un grenier clos, par exemple. On étend une couche de paille sous les sacs ; cette paille absorbe ce qui sort des sacs et rien n'est perdu.

Les superphosphates ne suintent pas, mais ils brûlent les sacs. Pour conserver ceux-ci, on peut les vider sans inconvénient, en déposant l'engrais dans un lieu sec, en tas, si on ne peut mieux faire.

Les engrais contenant des matières organiques, comme la poudre d'os, par exemple, peuvent sous l'influence de l'humidité entrer en fermentation et subir alors des pertes d'azote.

Il convient de les placer dans des cuves, barriques, caisses, etc., qu'on clot ensuite par un fond de bois ou une couche de terre ou de plâtre. (*Maître Jacques*, Journal de la Société d'Agriculture des Deux-Sèvres.)

**Engrais potassiques.** — Le *Journal d'Agriculture pratique* publie une étude de M. E. Schribaux, directeur de la Station d'essai des semences à l'Institut agricole sur l'emploi des engrais potassiques dans la culture allemande.

Cette étude fort intéressante s'occupe du rôle joué par ces engrais dans divers cas : prairies, céréales, pommes de terre, légumineuses, cultures potagères.

Nous devons nous borner à donner les chiffres pratiques qui sont cités.

Pour les prairies, la dose moyenne a été le plus souvent de 400 à 600 kilos de kaïnite associée à 400 kilos de scories de déphosphorescence. L'épandage s'en opère ordinairement à l'automne.

Pour les céréales, une proportion de 500 kilos de kaïnite avec 400 kilos de scories est employée généralement, soit qu'il s'agisse de céréales d'automne ou de céréales de printemps. L'engrais doit être enfoui assez profondément et longtemps avant les semailles.

Pour les betteraves et les pommes de terre, M. Schribaux n'applique pas directement les engrais potassiques. Il préfère fumer très largement avec ces matières les cultures précédentes.

L'emploi de la kaïnite et autres sels est conseillé pour les carottes, choux, les asperges en terres sablonneuses ou humides. Pour cette dernière culture, on recommande 450 à 750 kilos d'engrais potassique par hectare, associés à environ 400 kilos de nitrate de soude.

**Enrichissement du fumier.** — Pour avoir un fumier le plus riche possible, montons notre fumièrre par couches successives sur des plates-formes ou dans des fosses au-dessous et à côté desquelles se trouveront des citernes étanches propres à recueillir le purin nécessaire à l'arrosage de la masse.

Nous garantissons celle-ci contre les eaux de l'extérieur au moyen d'un rebord en terre battue, et lorsque le tas sera assez élevé, si le moment de transporter dans les champs n'est pas encore arrivé, nous le couvrirons de terre que nous mélangerons ensuite au fumier ou au terreau.

Nous éviterons ainsi la construction d'abris généralement assez coûteux et qui ne sont pas indispensables si l'on sait agir comme nous venons de le dire. (*Provence agricole*).

**Le fumier inodore.** — L'odeur du fumier n'est pas

toujours agréable, mais elle n'est pas précisément nuisible à la santé ; cependant, à l'époque des grandes chaleurs, l'air des écuries est saturé de vapeurs ammoniacales qui se dégagent et qui font en partie disparaître l'azote, le principal élément de fertilisation.

Le fumier abandonné à l'air libre perd une partie de son azote. On dit que cette perte pour une tête de bétail, pendant toute l'année, équivaut à 100 kilos de nitrate de soude ayant une valeur de 22 à 25 fr. Le sulfate de chaux, c'est-à-dire le plâtre, absorbe 60 % du carbonate d'ammoniaque dégagé par le fumier.

Le plâtre, au point de vue de l'hygiène, possède encore l'avantage de rendre le fumier plus qu'inodore, même à l'époque des plus fortes chaleurs. D'autre part, dans les fumiers traités de cette façon, les sels ammoniacaux se transforment en acide nitrique, forme sous laquelle ce sel est facilement absorbé par les plantes.

C'est donc une excellente méthode de saupoudrer les fumiers avec du sulfate de chaux ou bien avec des phosphates fossiles bien pulvérisés, car on les rend ainsi inodores et on élève au maximum leur dose en azote assimilable. Il est vraiment à regretter que tous les cultivateurs ne fassent pas usage de ce procédé qui leur donnerait les résultats les plus avantageux.

(*Journal de la Ferme*).

**La conservation des sacs.** — On préconise le tannin comme d'un emploi économique pour assurer la longue conservation des sacs à grains ou à engrais.

On procède de la façon suivante :

On verse 14 litres d'eau bouillante sur 1 kilo d'écorce de chêne ; on y trempe la toile et on la laisse dans ce bain pendant vingt-quatre heures environ. Quand on la retire, on la lave à l'eau et on la fait sécher.

On compte en moyenne 1 kilo d'écorce de chêne pour 8 mètres de toile.

L'explication est toute simple. Le tannin pénètre dans les fibres du chanvre ou du lin et les rend non seulement imputrescibles, mais aussi plus dures et plus résistantes.

On pourrait facilement teindre ces sacs en noir solide en les trempant après le bain dans une solution étendue de sulfate de fer. *(Moniteur des Syndicats agricoles).*

**Conservation des pommes de terre dans la tourbe en poussière.** — Cette application de la tourbe a été appréciée au Concours général tenu à Magdebourg en 1889.

La Société des tourbières du Hanovre exposait des pommes de terre conservées dans la tourbe en poussière, lesquelles avaient été récoltées dans l'automne 1888. Ces tubercules étaient, par conséquent, vieux de huit mois au moins. Ils avaient eu à subir l'hiver et le printemps avec tout leur cortège d'influences diverses.

Malgré les causes de détériorations qui ne manquent jamais d'assaillir les pommes de terre soumises au mode de conservation habituel, ces produits n'ont pas présenté la moindre trace d'altération. Leurs yeux étaient intacts, parfaitement nets, aucune germination, par conséquent, comme celle qui se voit dans les caves et dans les silos.

Les personnes qui ignoraient que la récolte avait eu lieu en 1888 croyaient voir des primeurs récoltées en 1889.

Appliqué aux navets, aux oignons et à d'autres végétaux que la pousse printanière déprécie si rapidement, ce procédé a eu exactement les mêmes résultats que pour les pommes de terre.

Les uns comme les autres se sont conservés parfaitement

à l'aide de la poussière de tourbe, bien desséchée à l'air libre.

Ce procédé est simple, peu coûteux. On peut l'essayer.

(*Bulletin de la Société d'agriculture des Alpes-Maritimes*).

**Engrais pour prairies artificielles.** — L'*Agriculteur des Cévennes* donne une formule d'engrais pour prairies artificielles qui a été adoptée après de nombreux essais.

Elle se compose de :

Superphosphate de chaux.....	50 kil.
Sulfate de chaux.....	25 —
Chlorure de potassium.....	15 —
Sulfate de fer.....	10 —
	<hr/>
	100 kil.

Employé sur les luzernes en février et en mars, au départ de la végétation et à la dose de 1,000 kilos à l'hectare, cet engrais a doublé la récolte ; en le répétant pendant deux années consécutives, la récolte a triplé, mais une troisième fumure n'a pas donné de résultats appréciables, d'où il faut conclure que deux années de fumure suffisent au maximum de rendement, et que ce maximum se maintient sans engrais nouveau à la troisième année.

Un second point a été démontré par ces expériences : l'engrais a été répandu sur les parcelles de compositions diverses, quant à la nature du sol, et partout son action s'est affirmée avec évidence et aucune différence sensible n'a pu être distinguée entre ces parcelles.

La luzerne, qui a reçu l'engrais, a présenté un avantage sur celle qui n'avait rien reçu ; elle a perdu 4 % de moins de son poids en vert que la partie non fumée, à cause probablement des minéraux qu'elle s'est assimilés en plus grande quantité.

**Ce que peut rapporter une basse-cour. —**

Le *Journal de la Vigne et de l'Agriculture*, du 15 mars consacre à cette question un article fort intéressant. Après quelques considérations d'ordre général et conseils sur l'aménagement du poulailler, il en vient à parler du prix de revient.

Le poulailler est supposé se composer de 100 volailles dont 85 poules et 15 coqs.

Le compte annuel des dépenses est ainsi établi :

Intérêt du capital .....	12 f 50
Mortalité .....	22 50
Amortissement.....	16 66
Nourriture.....	394 20

Soit un total de... 445 f 86

L'amortissement de 16 fr. 66 c. tient compte de la moindre valeur que les poules ont au bout de trois ans et qui, à ce moment, ne sont plus estimées que valoir 1 fr. pièce.

En supposant que la volaille vive sur le fumier et dans les écuries, il ne lui faut guère qu'un poids de 60 grammes de grain par jour, ce qui, pour les 100 têtes, en mettant le prix du grain à 18 fr. les 100 kilos, occasionne la dépense annuelle de 394 fr. 20 c. déjà citée.

En ne tenant compte que des œufs, on arrive à un produit net total de 319 fr. 14 c., soit 3 fr. 19 c. par tête de volaille ou 3 fr. 75 c. par poule. Pour arriver à ces résultats, on admet que chaque poule peut pondre 120 œufs. Ce qui, pour les 85 poules, donne 10,200 œufs qui, au prix de 7 fr. 50 c. le cent, représente 795 fr.

En retranchant le montant des dépenses, qui est de 446 fr. 86 c., on arrive au chiffre cité.

On pourrait en outre faire entrer en ligne de compte

l'engrais produit qui, pour l'ensemble de la basse-cour, peut être évalué à 75 fr.

**Les fourmis.** — Un correspondant de la *Société horticole dauphinoise* a fait des expériences sur le *blanc de Troyes* comme insectifuge et a reconnu que cette matière avait une action très efficace contre les fourmis. Une couche de blanc de Troyes rapé fin répandue sur les endroits qu'elles fréquentaient, les a fait disparaître complètement. Ce procédé n'est pas cependant suffisant pour les éloigner totalement de la viande fraîche.

**Emploi de l'Eucalyptus contre les punaises et les mouches et les cousins.** — Des expériences faites en 1890 et en 1891 ont montré toute l'efficacité de l'Eucalyptus pour combattre ces divers insectes. suivant une note contenue dans le bulletin de la *Société horticole dauphinoise*.

Placé dans une alcôve où des myriades de punaises élaient domicile chaque année, de petits rameaux d'Eucalyptus les ont fait fuir ou périr à ce point que, au moment des plus fortes chaleurs de l'été dernier, aucun de ces dégoûtants insectes n'y a été découvert.

L'expérience a été aussi concluante pour les mouches ; aucune n'est restée en un lieu où quelques feuilles sèches d'Eucalyptus avaient été disposées.

Depuis plusieurs années l'action de l'Eucalyptus, soit en vase, soit en rameaux détachés, a été reconnue très efficace pour éloigner les cousins.

**L'abatage du bois pendant l'été.** — Ce serait, paraît-il, une erreur trop universellement répandue d'abattre le bois d'œuvre pendant l'hiver. C'est du moins ce qu'affirme un propriétaire allemand, le C<sup>te</sup> Von Ffeil, qui a rassemblé dans un opuscule un certain nombre de faits empruntés à l'expérience. Les cellules ligneuses contiennent pendant

l'hiver de l'amidon, corps très corruptible et facilement attaqué par l'humidité et les larves des insectes.

Le bois d'été, au contraire, contient une sève sucrée inaltérable. Si l'on abat le bois durant l'été, il se dessèche rapidement après l'écorçage et, dès lors, les larves et les champignons le respectent. *(France agricole.)*

**Propriétés fertilisantes de la suie.** — Parmi les substances fréquemment recommandées comme engrais, il convient de citer la suie. On sait que cette matière est composée surtout de carbone excessivement divisé qui est entraîné par la fumée dans les combustions incomplètes. Elle contient en outre une certaine quantité d'ammoniaque, de sulfites et de sulfates d'ammoniaque, gaz qui proviennent de la combinaison de l'azote mis en liberté avec l'hydrogène, puis de cet ammoniaque avec l'acide sulfureux et les autres composés oxygènes du soufre. (On sait que beaucoup de charbons de terre renferment des produits sulfureux.)

La suie, qui comme tous les charbons, absorbe dans ses pores une quantité notable de gaz contient jusqu'à deux et deux et demi pour cent d'ammoniaque ; c'est de ce corps surtout que viennent ses propriétés fertilisantes, car il est mis en liberté lorsqu'on répand la suie en poudre sur le compost, et les eaux d'arrosage le dissolvent et le portent jusqu'aux racines. *(Journal des Agriculteurs.)*

**Le nitrate de soude.** — Les plantes fatiguées par l'hiver recouvrent une bonne partie de leur vigueur par l'emploi des engrais en couverture appliqués de la fin de mars dans le courant d'avril. C'est le nitrate de soude qui est généralement appliqué et qui donne dans ces circonstances les meilleurs résultats. Mais on ne saurait trop insister sur le danger que présente l'emploi inconsidéré ou en excès du nitrate de soude. Autant cet emploi peut être efficace quand on se borne à donner aux plantes ce qui leur est nécessaire,

autant il est dangereux quand on dépasse cette mesure. Dans ce dernier cas, on pousse la végétation en vert et on tend à provoquer la verse, tout en diminuant la grenaison. La récolte est diminuée dans tous les cas et parfois elle est même gravement compromise.

La règle à suivre dans l'usage du nitrate de soude est donc de n'agir qu'avec une extrême prudence ; parfois, il suffira de répandre 50 kilogrammes de cet engrais par hectare, souvent une dose de 100 kilogrammes par hectare sera largement suffisante ; dans la plupart des cas, il sera imprudent de dépasser la dose de 150 kilogrammes.

*(Journal d'Agriculture).*

---

## PARTIE OFFICIELLE.

---

**Concours de poulains de 2 ans.** — Un Concours pour poulains entiers de demi-sang, âgés de 2 ans, nés et élevés dans le département de la Loire-Inférieure, aura lieu à Nantes, sur le cours Saint-Pierre, le 29 avril courant, à 8 heures du matin.

Une somme de 1,000 fr., allouée par le Conseil général, sera répartie en six prix.

**Concours de pouliches de 2 et de 3 ans.** — Une somme de 10,900 fr., attribuée aux pouliches de 2 et 3 ans, sera répartie comme suit :

**NANTES.** — Vendredi 29 avril, à 1 heure, sur le cours Saint-Pierre. — 11 prix, 1,900 fr.

**MACHECOUL.** — Jeudi 28 avril, pouliches de 2 ans, à 8 heures précises du matin ; de 3 ans, à 1 heure de l'après-midi. — 25 prix, 3,500 fr.

SAVENAY. — Lundi 25 avril, à midi précis. — 22 prix, 2,700 fr.

NORT. — Mercredi 27 avril, à midi précis. — 9 prix, 1,100 fr.

ANCENIS. — Mardi 26 avril, à midi précis. — 11 prix, 1,500 fr.

#### CIRCONSCRIPTIONS DES CONCOURS.

*Concours de Nantes.* — L'arrondissement de Nantes, sauf les cantons de Legé, Machecoul, Saint-Philbert, et le canton de Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

*Concours de Machecoul.* — L'arrondissement de Paimbœuf et les cantons de Legé, Machecoul et Saint-Philbert.

*Concours de Savenay.* — L'arrondissement de Saint-Nazaire, excepté le canton de Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

*Concours de Nort.* — L'arrondissement de Châteaubriant.

*Concours d'Ancenis.* — L'arrondissement d'Ancenis.

Les inscriptions se feront, pour le Concours de Nantes, sur le cours Saint-Pierre; pour ceux de Machecoul, Savenay, Nort et Ancenis, aux mairies des dites communes. Des numéros d'ordre seront donnés en échange pour chacune des deux catégories. La clôture des inscriptions aura lieu une heure avant l'ouverture des Concours.

**Concours de juments poulinières.** — Cinq concours de juments poulinières auront lieu, en 1892, dans le département, savoir :

A Nantes, cours Saint-Pierre, le 30 juillet, à midi, pour l'arrondissement de Nantes (sauf les cantons de Legé, Machecoul et Saint-Philbert), et le canton de Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

A Savenay, le 2 août, à midi, pour l'arrondissement de Saint-Nazaire, excepté le canton de Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

A Nort, le 29 juillet, à midi, pour l'arrondissement de Châteaubriant.

A Machecoul, le 28 juillet, à onze heures, pour l'arrondissement de Paimbœuf et les cantons de Legé, Machecoul et Saint-Philbert.

A Ancenis, le 1<sup>er</sup> août, à midi, pour l'arrondissement d'Ancenis.

---

## BULLETINS MÉTÉOROLOGIQUES

### DU PETIT-PORT.

---

MOIS DE FÉVRIER 1892.

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE RAMENÉE A LA TEMPÉRATURE ZÉRO ET AU NIVEAU DE LA MER. — Minimum absolu, 738<sup>mm</sup>,4 le 19 à 4 h. du soir; maximum, 775<sup>mm</sup>,3 le 13 à 10 h. du matin. Moyenne du mois, 759<sup>mm</sup>,4.

TEMPÉRATURE. — Généralement assez douce pendant tout le mois, sauf quelques jours assez froids, du 17 au 20. — Température moyenne du mois : 6°,4. — Jour où la moyenne a été la moins élevée, le 17 : -2°; jour où la moyenne a été la plus élevée, le 7 : 10°,2. — Moyenne des minima : 3°,5; Moyenne des maxima : 9°,7. — Thermomètre placé au niveau d'un sol gazonné : moyenne des températures minima : 1°,7; les températures les plus basses atteintes par ce thermomètre ont été : -5° le 17, -6° le 18.

NATURE DU TEMPS. — Couvert ou nuageux, avec pluie par moments jusqu'au 8; temps assez beau, nuageux du 9 au 15; généralement très nuageux ou couvert avec pluies fréquentes le reste du mois. Neige le 16 de 9 heures du soir à minuit; le 17, forte averse de neige à 2 heures du soir.

SOLEIL. — Le soleil a brillé 75 heures 10 minutes distribuées en 20 jours.

PLUIE. — Eau tombée : 85<sup>mm</sup>,6 en 18 jours dont 14 ont donné au moins 1 millimètre d'eau. — Nombre d'heures de pluie forte ou assez forte : 19 ; faible ou assez faible : 52 ; négligeable : 14 environ. — Evaporation : 12<sup>mm</sup>.

GELÉE BLANCHE. — Le 14.

HALO. — Le 5 à 6 heures du soir.

BROUILLARD. — Le 24 de 6 heures à 8 heures du matin.

VENT. — Direction générale d'entre S.-O. et N.-O. du 1<sup>er</sup> au 8 ; d'entre N. et N.-E. du 8 au 14 ; d'entre S.-E. et S.-O. du 15 au 26 ; d'entre N. et E. le reste du mois.

*Le Directeur de l'Observatoire,*

L.-E. LAROCQUE.

#### MOIS DE MARS 1892.

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE RAMENÉE A LA TEMPÉRATURE ZÉRO ET AU NIVEAU DE LA MER. — Minimum absolu, 743<sup>mm</sup> le 13 à 4 h. du soir ; maximum, 771<sup>mm</sup>,5 le 21 à 10 h. du matin. — Moyenne du mois, 762<sup>mm</sup>,2.

TEMPÉRATURE. — Temps froid jusqu'au 15, puis généralement doux le reste du mois, sauf les 29, 30 et 31 où le temps se remet au froid par un fort vent de Nord et une légère gelée. — Température moyenne du mois : 5°,2 (*plus basse que celles de février et de décembre*). — Moyennes des minima : -2°,2 du 1<sup>er</sup> au 15 ; 5°,2 du 16 au 31 ; pour le mois : 1°,4. Moyennes des maxima : 5°,6 du 1<sup>er</sup> au 15 ; 14°,6 du 16 au 31. — Thermomètre placé au niveau d'un sol gazonné : moyenne des températures minima : -0°,1. Les températures les plus basses atteintes par ce thermomètre ont été : -6°,1 le 4, -7° le 5, -6° le 12.

NATURE DU TEMPS. — Beau temps généralement clair

jusqu'au 15 (averses, neige et grêle le 10); plus ou moins nuageux ou couvert le reste du mois.

**SOLEIL.** — Le soleil a brillé 175 heures 20 minutes distribuées en 27 jours; jours où le soleil n'a pas paru: les 21, 23, 27 et 28.

**PLUIE.** — Eau tombée: 26<sup>mm</sup> en 10 jours dont 7 ont donné au moins 1 millimètre d'eau. — Nombre d'heures de pluie forte ou assez forte, 8 h. 1/2; faible ou assez faible, 8 h.; négligeable, 2 environ. — Périodes pluvieuses: du 9 au 16, sauf les 11, 12 et 13; du 23 au 28, sauf le 24.

**EVAPORATION:** 49<sup>mm</sup>,5.

**GELÉES BLANCHES.** — Les 1, 5, 9, 10 et 15.

**BROUILLARDS.** — Les 17, 21 et 22 dans la matinée.

**ORAGE.** — Le 15 à 4 h. 50 du soir, forte averse orageuse, quelques éclairs et coups de tonnerre forts.

**VENT.** — Direction générale d'entre N. et E. du 1<sup>er</sup> au 8; d'entre O. et N. du 9 au 11; assez variable du 12 au 27; puis d'entre N. et E. le reste du mois.

*Le Directeur de l'Observatoire,*

L.-É. LAROCQUE.

---

*Le Gérant,*

J. NORMAND PÈRE.

# AVOINE FOUDROYANTE

POUR DÉTRUIRE

**LES RATS, SOURIS, TAUPES, MULOTS, ETC.**

Destruction garantie et complète dans les 24 heures  
sans danger pour les animaux domestiques

PRIX DU PAQUET : 1 FR. ; 6 PAQUETS : 5 FR.

Envoi franco à domicile contre mandat ou timbres-poste  
adressé à H. PIGOT, rue des Amandiers, 89, à Paris.

*On demande des dépositaires.*

---

MATÉRIEL AGRICOLE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

## BUOT

4, place des Petits-Murs, Nantes.

Agriculture — Instruments — Viticulture

Charrues en fer.  
Brabant double.  
Fouilleuse à 2 et 3 socs.  
Herses articulées.  
Rouleaux unis plumbeurs.  
Fancheuses et moissonneuses.  
Faneuses et râteaux.  
Baratte mécanique.

Charrue vigneronne.  
Houe et extirpateurs.  
Herses et paroirs.  
Harnais viticole.  
Pressoir dit Universel.  
Fouloir à vendanges.  
Pulvérisateurs divers.  
OEnophile anti-mildiou.